



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

04/2012

Renouvellement d'un emprunt à terme fixe

Réf. : FI 1894

I:\2-finance\classement\1894\FI1894_preavis_2012-04.doc

Savigny, le 27 avril 2012

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

Pour financer les dépenses d'investissements nécessaires à son développement, la Commune de Savigny a eu recours à l'emprunt auprès de divers établissements financiers.

La plupart de ces emprunts ont été renouvelés entre 2002 et 2008. L'emprunt de **CHF 1'500'000.00** faisant l'objet de ce préavis, a été contracté le 15 octobre 2002 auprès de Swiss Life pour une durée de 10 ans, au taux de 3.20 %. Cette dernière a cédé sa créance le 4 mai 2009 à PostFinance. Pour rappel, cet emprunt figure au bilan sous la rubrique 9222.02 et arrivera à échéance le 15 octobre 2012.

Les liquidités actuellement disponibles ne nous permettent pas de procéder à son remboursement; il s'agit par conséquent de le renouveler.

2. Niveau des taux

Les taux actuels du marché étant exceptionnellement bas, nous pouvons espérer un renouvellement à un taux variant entre 1.15 % et 2.30 %, pour une période de 6 à 12 ans.

Comme pour les précédents renouvellements, une démarche comparative sera effectuée, le moment venu, auprès de divers établissements susceptibles de nous accorder leur confiance.

3. Durée de l'emprunt

Depuis plusieurs années, la Municipalité axe sa démarche sur deux critères :

1. Un échelonnement dans le temps des échéances des divers emprunts.
2. Un amortissement annuel (en principe 5 % du montant de l'emprunt).

Cette stratégie a pour objectif de pouvoir bénéficier des meilleures conditions du marché lors du renouvellement des engagements contractés d'une part et de rembourser la dette d'autre part.

Nous rappelons ci-après les divers emprunts à terme fixe actuellement en cours (hormis celui à renouveler) :

Compte CG	Institution	Emission	Echéance	Montant de l'emprunt	Solde au 15.04.2012	Taux
9221.01	Kommunalkredit	11.01.2007	11.01.2018	2'000'000.00	1'500'000.00	3.01
9222.01	PostFinance	17.08.2007	17.08.2017	1'500'000.00	1'200'000.00	3.56
9222.03	PostFinance	13.09.2010	13.09.2021	1'500'000.00	1'425'000.00	1.89
9223.05	Rentes Genevoises	28.08.2008	28.08.2019	2'500'000.00	2'125'000.00	3.55
9224.01	SUVA	01.11.2006	31.10.2016	1'500'000.00	1'125'000.00	3.04
9226.09	UBS	31.01.2005	30.09.2014	1'500'000.00	949'000.00	2.80
9226.10	UBS	29.12.2006	30.10.2015	1'400'000.00	1'050'000.00	2.90
9227.09	Vaudoise Vie	03.04.2008	03.04.2020	3'000'000.00	2'400'000.00	3.69

Pour information, le taux moyen pondéré s'élève à 3.15 % au 15 avril 2012.

4. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 04/2012 du 27 avril 2012 ;
Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'500'000.00 (un million cinq cent mille francs) destinée à rembourser le prêt de PostFinance arrivant à échéance le 15 octobre 2012.**
- 2. De donner à la Municipalité les pouvoirs de signer tous les actes relatifs à la conclusion de cet engagement.**

Au nom de la Municipalité de Savigny

Le Syndic	La Secrétaire
J.-P. Thuillard	I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 avril 2012.

Délégué municipal : M. Jean-Philippe Thuillard, Syndic